

Orléans, le 1 février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Commission médicale du permis de conduire : attention à l'arnaque

La préfecture du Loiret signale que plusieurs entreprises privées proposent de prendre rendez-vous moyennant rémunération, à la place de l'utilisateur, pour les visites médicales du permis de conduire auprès de médecins agréés ou auprès des commissions médicales.

Le recours à ces services n'est aucunement obligatoire.

La Préfecture du Loiret rappelle qu'un espace dédié à la prise de rendez-vous est disponible sur son site internet www.loiret.gouv.fr à la rubrique : «Démarches administratives» - «Prendre rendez-vous», et cela de manière tout à fait **gratuite**.



CONTACT PRESSE

Colette THEAS-DUHAMEL
Chargée des relations presse et de la communication
Courriel : communication@loiret.pref.gouv.fr
Tél. : 02 38 81 40 35 / 06 71 17 35 28